

Province de Québec  
Municipalité de la Paroisse de La Doré  
Lundi, 6 février 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 6 février 2017, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M Jacques Asselin, maire  
M<sup>me</sup> Hélène Gagnon, conseillère  
MM Yoland Bau, conseiller  
Yanick Baillargeon, conseiller  
Michel Simard, conseiller  
M<sup>me</sup> Stéphanie Gagnon, Directrice générale

Sont absents :

MM. Pierre-Paul Lalancette, conseiller  
Marc Perron, conseiller

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire, ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

#### ORDRE DU JOUR

-----

1. BIENVENUE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JANVIER 2017
4. RAPPORTS
  - 4.1 Rapport du maire
  - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
  - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Conseil en bref
  - 4.4 Rapport sur les indicateurs de gestion
5. FINANCE
  - 5.1 Acceptation des comptes
  - 5.2 Avis de motion règlement 2017-004 intitulé « Règlement relatif aux traitements des élus municipaux »
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
  - 8.1 Caserne de pompiers :
    - 8.1.1 Autorisation de finalisation du mandat aux architectes phases 3 à 6
    - 8.1.2 Attribution du mandat pour les services d'ingénierie
  - 8.2 Réaménagement des bureaux municipaux :
    - 8.2.1 Autorisation de finalisation du mandat aux architectes phases 4 à 6
    - 8.2.2 Autorisation de mandat de services professionnels pour la caractérisation de l'amiant

- 8.3 Acceptation de la politique de rémunération des personnes-ressources de la MRC Domaine-du-Roy (DDR en forme)
- 8.4 Mutuelle des municipalités du Québec : Ristourne
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 9.1 Avis de motion règlement 2017-003 intitulé « Règlement relatif aux bornes d'incendie »
- 10. VOIRIE
  - 10.1 Acceptation du protocole d'entente d'utilisation du stationnement de l'église
- 11. SERVICES PUBLICS
- 12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 13.1 Adoption par résolution du projet de règlement 2017-002 intitulé « Amendement au règlement de zonage pour les zones forestières (F) »
  - 13.2 Fixation de la date de l'assemblée de consultation pour le règlement 2017-002 intitulé « Amendement au règlement de zonage pour les zones forestières (F) »
  - 13.3 Déphosphatation : Demande d'un certificat d'autorisation
  - 13.4 Mise à niveau plan d'urbanisme : Mandat de services professionnels
- 14. LOISIRS ET CULTURE
  - 14.1 Ultime La Doré : Autorisation de la tenue de l'évènement
  - 14.2 Regroupement pour un Québec en forme : Résolution d'appui
- 15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
  - 16.1 Journées de la persévérance scolaire : Proclamation
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0  
RÉSOLUTION 2017-02-022  
ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0  
RÉSOLUTION 2017-02-023  
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JANVIER 2017

---

Il est proposé par Michel Simard, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 16 janvier 2017 tel que présenté.

POINT 4.1  
RAPPORT DU MAIRE

---

J'ai participé à plusieurs rencontres en lien avec le bail de location du Grand camp du Moulin des Pionniers. Le 18 janvier j'ai participé à une table de concertation sur le rétablissement du caribou. J'ai donné plusieurs entrevues dans les médias en lien avec le projet de réaménagement des bureaux dans l'église. Le 25 janvier, j'ai participé à un exercice stratégique pour la Véloroute des Bleuets. Le 28 janvier, j'ai rencontré le président de la Résidence Dorée en lien avec des dossiers les touchant et également des dossiers en regard de la filière feuillue. Le 30 janvier, j'ai participé à une rencontre sur la transition de la direction générale au Moulin des Pionniers.

#### POINT 4.2

#### Conseillers (ères) RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

---

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de janvier selon leurs différents domaines d'intervention.

Hélène Gagnon a participé à une rencontre de Services et qualité de vie, à une rencontre de la Résidence Dorée, à une rencontre de l'Office municipal d'habitation de La Doré. Elle informe la population que l'Oasis des Peupliers est toujours à la recherche de locataires.

Michel Simard a participé à la rencontre de présentation du plan d'urbanisme de la Municipalité, à une rencontre du Moulin des Pionniers, à une rencontre de la CADLD et à une rencontre de la Résidence Dorée.

Yanick Baillargeon a participé aux séances régulières, à une rencontre du Centre des loisirs, à la rencontre de présentation du plan d'urbanisme et à une rencontre de la Bibliothèque.

Yoland Bau a participé à la présentation du plan d'urbanisme, à une rencontre de la CADLD, à une rencontre sur le projet de camping et à une soirée bénéfice pour l'AFPAD.

#### POINT 4.4

#### MRC DOMAINE-DU-ROY : CONSEIL EN BREF

---

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux membres du conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

#### POINT 4.3

#### RAPPORT: INDICATEURS DE GESTION

---

La directrice générale dépose les indicateurs de gestion traitant des permis, des dépenses d'énergie, des heures de déneigement et des heures travaillées.

Comptes

#### POINT 5.1

#### RÉSOLUTION 2017-02-024

#### ACCEPTATION DES COMPTES

---

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de janvier 2017 de la Municipalité au montant total de 212 601.02\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement. Le journal des achats comprend ceux de la Municipalité de la Paroisse de La Doré et ceux des organismes Centre des Loisirs, Bibliothèque Gilbert-Langevin et Complexe sportif comme suit :

- Municipalité de la Paroisse de La Doré	185 289.53\$
- Complexe sportif	17 013.82\$
- Centre des Loisirs	2 950.62\$
- Bibliothèque Gilbert-Langevin	7 347.05\$
	<hr/>
	185 289.53\$

POINT 5.2

RÉSOLUTION 2017-02-025

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2017-004 INTITULÉ « Règlement relatif aux traitements des élus municipaux »

Avis de motion est donné par Hélène Gagnon que lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant la rémunération et le traitement des élus, à compter de l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, sera adopté.

Mis en forme : Exposit

Aux termes de ce règlement, le conseil municipal décrètera ce qui suit :

~~Le projet de règlement vient modifier~~ À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la rémunération de base ~~et les allocations de dépenses~~ du maire sera de ~~19 300\$.~~ Cette dernière sera désormais de 19 300\$. ~~Celle de chaque conseiller sera de 2 100\$.~~ CesLa rémunérations de base incluront ~~à~~ les séances spéciales et les huis clos.

Mis en forme : Exposit

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, chaque élu, membre de comités municipaux au sens de l'article 82 du Code municipal du Québec, recevra, pour chaque rencontre d'un tel comité à laquelle il assiste, une rémunération additionnelle de 39\$ (rencontre de moins de 3 heures) et 54\$ (rencontre de plus de 3 heures).

Mis en forme : Exposit

~~Elle exclura la rémunération additionnelle (article 5 du règlement) et l'allocation de dépenses (article 7 du règlement).~~ Chaque élu aura droit à une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié des rémunérations de base et additionnelle. ~~Les allocations de dépenses seront de 9 650\$ pour le maire. Ces allocations de dépenses sont maintenues en vertu du projet de règlement.~~

La rémunération de base et la rémunération additionnelle seront indexées à la hausse, conformément aux articles 24.1 à 24.4 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q. c. T-11.001)* pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du règlement. L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, selon le taux d'augmentation et tout montant applicable prescrit par avis du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire publié dans la Gazette officielle du Québec.

Le projet de règlement prévoit aussi les mêmes règles de remboursement de dépenses prévues à la *Loi sur le traitement des élus, c. T-11.001.*

Le projet de règlement prévoit une compensation pour perte de revenus, versée de façon exceptionnelle et sur présentation de pièces justificatives, dans le cas où l'élu s'absente de son travail ou de son entreprise pour représenter la Municipalité, hors du cadre des activités et des réunions régulières afférentes à ses fonctions, dans le cas où l'état d'urgence ou un programme d'assistance financière sont mis en place en vertu de la *Loi sur la sécurité civile, c. S-2.3* et que l'élu doit s'absenter de son travail ou son entreprise.

~~Pour l'exercice en cours et l'exercice 2017, Le projet de règlement abroge le règlement 2010-002 s'applique, et ce, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2018.~~

Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil municipal. Le membre du conseil donnant l'avis de motion fait la lecture du projet de règlement.

POINT 6.0

Correspondance RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE DE JANVIER 2017

Le résumé de la correspondance du mois janvier 2017 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie desdites correspondances au bureau municipal et/ou en faire la demande via un support électronique.

POINT 7.0

Questions PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 8.1.1

RÉSOLUTION 2017-02-026

CASERNE DE POMPIERS : AUTORISATION DE FINALISATION DU MANDAT AUX ARCHITECTES PHASES 3 À 6

---

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une nouvelle caserne de pompiers;

CONSIDÉRANT QUE, pour la continuité du projet, il est nécessaire d'avoir en main les plans et devis définitifs;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer les services au bureau et de surveillance de chantier pour ledit projet;

CONSIDÉRANT QU'il sera nécessaire d'avoir en mai, à la fin du projet, les plans finaux (tel que construit);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la finalisation du mandat aux architectes soit pour les phases 3 à 6, tel que stipulé dans l'offre de services, et ce, pour la somme de 10 680\$, plus les taxes applicables.

POINT 8.1.2

RÉSOLUTION 2017-02-027

CASERNE DE POMPIERS : ATTRIBUTION DU MANDAT POUR LES SERVICES D'INGÉNIERIE

---

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une nouvelle caserne de pompiers;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour les services d'ingénierie;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde le mandat de services d'ingénierie pour la construction d'une caserne de pompiers à Gémel, et ce pour la somme de 34 800\$, plus les taxes applicables.

POINT 8.2.1

RÉSOLUTION 2017-02-028

RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX : AUTORISATION DE FINALISATION DU MANDAT AUX ARCHITECTES PHASES 4 À 6

---

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement des bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer les services au bureau et de surveillance de chantier pour ledit projet;

CONSIDÉRANT QU'il sera nécessaire d'avoir en mai, à la fin du projet, les plans finaux (tel que construit);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la finalisation du mandat aux architectes soit pour les phases 4 à 6, tel que stipulé dans l'offre de services, et ce, pour la somme de 8 045\$, plus les taxes applicables.

POINT 8.2.2

RÉSOLUTION 2017-02-029

RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX MUNICIPAUX : AUTORISATION DE MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CARACTÉRISATION DE L'AMIANTE

---

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement des bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Gesfor inc. et qu'ils ont fait la phase initiale d'identification visuelle de flocages et de calorifuges susceptibles de contenir de l'amiante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde le mandat de caractérisation de l'amiante pour l'église à Gesfor inc., et ce, pour la somme estimée de 2 200\$, plus les taxes applicables.

#### POINT 8.3

RÉSOLUTION 2017-02-030

#### ACCEPTATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES PERSONNES-RESSOURCES DE LA MRC DOMAINE-DU-ROY (DDR EN FORME)

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'une Politique de rémunération des personnes-ressources travaillant pour l'ensemble des municipalités de la MRC Domaine-du-Roy a été élaborée par la table des Responsables de loisirs de la MRC Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT QUE cette Politique a comme objectifs :

- La rétention des ressources qualifiées sur notre territoire;
- Une offre de loisirs diversifiée et à un coût accessible à l'ensemble des citoyens de la MRC du Domaine-du-Roy;
- l'uniformisation de la rémunération des personnes-ressources dans un souci de transparence et d'équité.

CONSIDÉRANT QUE cette Politique fut présentée au CA de Domaine-du-Roy en Forme et que ceux-ci la recommande;

CONSIDÉRANT QUE cette Politique fut également présentée à la Table des permanents Municipaux lors de la rencontre du 20 Janvier 2017 et que ceux-ci la recommandent également;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré fasse sienne, en totalité, cette Politique de rémunération des personnes-ressources et procède ainsi à son adoption.

#### POINT 8.4

#### MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : RISTOURNE

Le maire informe la population qu'une ristourne de 5 736\$ nous est accordée par la Mutuelle des municipalités du Québec en regard à nos protections en assurances.

#### POINT 9.1

RÉSOLUTION 2017-02-031

#### AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2017-003 INTITULÉ « Règlement relatif aux bornes d'incendie »

Avis de motion est donné par Yoland Bau que lors d'une prochaine séance, un règlement sur les bornes d'incendie sera adopté. Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil municipal. Une dispense de lecture est demandée.

#### POINT 10.1

RÉSOLUTION 2017-02-032

#### ACCEPTATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE D'UTILISATION DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-St-Jean (CREDD) a pour mandat de promouvoir la conservation et l'amélioration de l'environnement régional en favorisant la concertation, l'éducation et l'intervention comme moyens afin de susciter l'action en environnement ainsi que collaborer aux projets pris en charge par le milieu dans le domaine de l'environnement et le développement durable;

CONSIDÉRANT QU'Allo Transport a pour mission d'orchestrer du transport collectif et du covoiturage afin d'offrir à la population du comté Roberval une formule peu coûteuse de transport communautaire;

CONSIDÉRANT la demande des deux organismes, dans le cadre d'un projet financé par Environnement et Changement climatique Canada, de bénéficier d'une aire de stationnements pour le covoiturage, située au 4941, rue des Peupliers à La Doré;

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse Notre-Dame-de-La-Doré est propriétaire du terrain qu'elle entend mettre, en partie, à la disposition de CREDD et d'Allo Transport;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré doit s'engager à respecter certains engagements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le protocole d'entente entre la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-La-Doré, la Municipalité de la Paroisse de La Doré, le CREDD et Allo Transport, Le maire et la direction générale sont autorisés à signer le protocole d'entente.

#### POINT 13.1

##### RÉSOLUTION 2017-02-033

ADOPTION PAR RÉSOLUTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2017-002 INTITULÉ « Amendement au règlement de zonage pour les zones forestières (F) »

Il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré adopte par résolution le projet de règlement 2017-002 intitulé « Amendement au règlement de zonage pour les zones forestières (F) ».

#### POINT 13.2

##### RÉSOLUTION 2017-02-034

FIXATION DE LA DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION POUR LE RÈGLEMENT 2017-002 INTITULÉ « Amendement au règlement de zonage pour les zones forestières (F) »

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré fixe au 22 février 2017 à 13h30 l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement 2017-002 intitulé « Amendement au règlement de zonage pour les zones forestières (F) ».

#### POINT 13.3

##### RÉSOLUTION 2017-02-035

DÉPHOSPHATATION : DEMANDE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'obtenir un certificat d'autorisation de la part du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le projet de déphosphatation ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de services professionnels a été octroyé à la firme WSP Canada inc. par la résolution 2016-10-166 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet ci-dessus est en phases de planification et de réalisation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- mandate la firme WSP Canada Inc. pour présenter en leur nom la demande de certificat d'autorisation au MDDELCC;
- s'engage à transmettre, au plus tard dans les 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur attestant la conformité des travaux;
- s'engage à respecter les exigences de rejet;
- mettra en œuvre un programme de suivi;
- s'engage à former ou à embaucher un opérateur qualifié;
- avisera le MDDELCC dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
- transmettra les résultats du programme de suivi au MDDELCC (sur SOMAE);
- s'engage à transmettre la mise à jour du chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration si le projet inclut des modifications au mode de fonctionnement ou à la capacité de la station d'épuration municipale.
- mandatera un ingénieur pour produire le guide d'utilisation ou manuel d'exploitation des équipements de traitement et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service.

POINT 13.4

RÉSOLUTION 2017-02-036

MISE À NIVEAU PLAN D'URBANISME : MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la mise à jour de la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut être concordante avec les bâtiments déjà bâtis dans le centre village;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré mandate Dany Renaud, Arpenteur-géomètre, afin de déterminer les marges avant générales existantes dans les zones urbaines de la Municipalité, et ce, pour la somme de 1 100\$, plus les taxes applicables et selon la proposition datée du 15 novembre 2016.

POINT 14.1

ULTIME LA DORÉ : AUTORISATION DE LA TENUE DE L'ÉVÈNEMENT

Point reporté.

POINT 14.2

RÉSOLUTION 2017-02-037

REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN FORME : RÉSOLUTION D'APPUI

CONSIDÉRANT QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;



CONSIDÉRANT QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré signifie son appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, il demande au gouvernement du Québec :

- de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
  - par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
  - par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
- d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois ;
- la présente résolution sera acheminée au député Roberval, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

#### POINT 16.1

RÉSOLUTION 2017-02-038

#### JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE : PROCLAMATION

---

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay-Lac-St-Jean ont placé depuis 20 ans la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-St-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars, annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 millions de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay-Lac-St-Jean sont depuis quelques années les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 11.8% de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire en 2012-2013 (14.9% pour les garçons et 8.9% pour les filles) ;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- gagne 15 000\$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000\$ durant toute la durée de sa vie active;
- vit sept (7) ans de moins qu'un diplômé;
- a deux fois plus de chance de recourir au chômage ;
- court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression.

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- la participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang) ;
- les taxes et impôts perçus en moins;
- les coûts en matière de santé et de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux ;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000\$ et 20 000\$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000\$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention, par le jeune, d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT QUE le CREPAS organise du 13 au 17 février 2017 la 10<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème « La persévérance scolaire, c'est l'affaire de tous ! », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-St-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- déclare les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2017 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité ;
- appuie le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CREPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage - dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay-Lac-St-Jean la toute première région éducative au Québec, une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- fera parvenir une copie de la présente résolution au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay-Lac-St-Jean.

POINT 17.0  
PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Aucune question.

POINT 18.0  
RÉSOLUTION 2017-02-039  
LEVÉE DE LA SÉANCE

---

À 21h15, il est proposé par Yanick Baillargeon de lever la présente séance.

Jacques Asselin,  
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA  
Directrice générale

